



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**



Projets citoyens d'énergie renouvelable – les modes
d'implication des collectivités territoriales

Assises Régionales des Energies Renouvelables – 11 décembre 2018 – Tomblaine.



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

L'idée d'Énergie Partagée



● Notre idée : REAPPROPRIATION LOCALE DE L'ÉNERGIE

Favoriser la multiplication de **projets** locaux d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, **maîtrisés et financés par les citoyens**



Pourquoi ?

Urgence climatique

Mobiliser la société en entier

Contribuer aux objectifs EnR

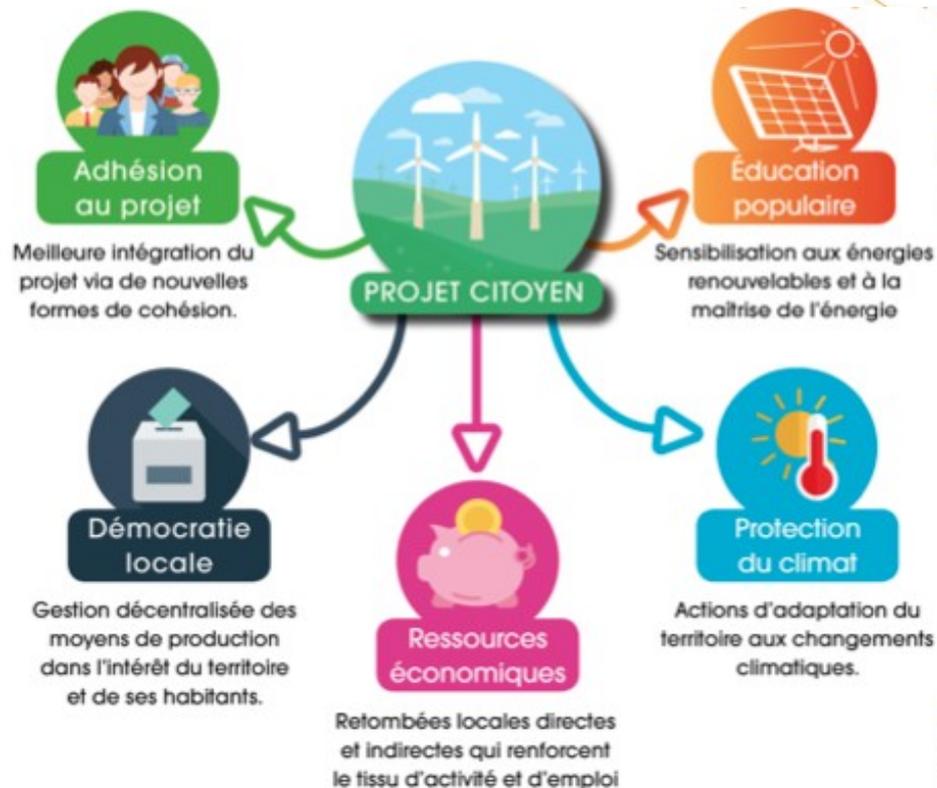
Multiplier les initiatives et les modes d'action et financement

Biens communs

Richesses à mobiliser au profit des territoires et de leurs habitants

Développement des territoires

Des retombées économiques et sociales dans les territoires





Energies renouvelables participatives et citoyennes, de quoi parle t-on ?

Deux types de participation



- **Participation sans gouvernance** : obligations ; dépôts à terme ; présence au capital très minoritaire
- **Participation avec gouvernance** = participation directe des habitants et des collectivités aux décisions sur toute la durée d'exploitation du projet. Ils sont appelés « projets citoyens »

L'intérêt d'être dans la gouvernance



- **Pour maîtriser les décisions stratégiques!**

- Orienter le projet vers l'intérêt du territoire
 - Dimensionner l'installation (phase de développement de grands projets)
 - Privilégier l'emploi local et minimiser l'impact environnemental
 - Maîtriser les nuisances
 - Affectation des bénéfices
- Et en garder le contrôle sur le long terme
 - Contrôle de l'entrée de nouveaux actionnaires



- **Pour maximiser les retombées économiques et sociales dans le territoire!**

Flécher une partie des bénéfices pour le territoire
(animation locale, pédagogie, réinvestissement, développement local...)





Définition d'un projet citoyen par Energie Partagée

La Charte Énergie Partagée en clef de voute

Ancrage local

La maîtrise du projet reste aux mains des habitants et des acteurs du territoire.

Gouvernance ouverte

Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente ; le fonctionnement coopératif est souvent privilégié.

Exigence écologique

Le projet s'inscrit durablement dans une logique de respect de la planète et de réduction des consommations d'énergie.

Démarche non spéculative

Les bénéfices réalisés restent au sein de la société, intègrent si possible des objectifs d'intérêts collectifs, tels que actions de maîtrise de l'énergie, de pédagogie... et servent à rémunérer durablement les investisseurs du projet.

Energie Partagée : Deux outils



L'association



L'investissement citoyen

L'association a pour but de sensibiliser à l'énergie citoyenne et d'en fédérer les acteurs et porteurs de projets à l'échelle nationale.

Ses missions

- Promouvoir le modèle d'énergie citoyenne
- Conseiller et soutenir les porteurs de projets
- Animer le réseau des porteurs de projets
- Sensibiliser les collectivités locales pour le développement de politiques d'énergie citoyennes
- Garantir le respect de la charte

L'outil d'investissement collecte l'épargne des citoyens pour l'investir directement au capital de projets de production d'énergie renouvelable.

Ses missions

- Collecter les fonds
- Évaluer les projets et leur besoin de financement
- Mettre à disposition les fonds pour les projets sélectionnés
- Suivre la réalisation des projets et les accompagner

Des résultats encourageants

- Le réseau Energie Partagée accompagne 300 projets, (165 en 2015)
- a collecté 17 M€ et cofinancé 50 projets
- Des projets qui fonctionnent bien
- L'ADEME dans un rapport affirme « l'importance d'un rôle central des collectivités territoriales dans les projets soit en tant qu'initiatrices soit en tant que membres du premier cercle d'acteurs soit en tant qu'acteurs bienveillants »
- Proposition du collectif pour les EnR citoyennes : 15 % de projets citoyens à l'horizon 2030 (> SRADDET ; PCAET...)

Les projets participatifs soutenus par la Loi de Transition Energétique



- Les collectivités peuvent participer directement aux SAS projets EnR. Article 109.
- Les Sté EnR peuvent proposer des parts aux habitants et aux collectivités (dérogation aux offres publiques). Décret de l'article 111.
- Les projets participatifs sont valorisés dans les appels d'offres. Ordonnance du 3 Août 2016.



Les implications possibles des collectivités territoriales

Connaître son territoire

- **Quelles sont les ressources d'une collectivité ?**

- Faire le point sur l'existence de sites favorables ou de projets EnR en cours sur son territoire

- Etudier le potentiel de développement des EnR

- Identifier les volontés / oppositions venant de citoyens, élus, collectifs...

- **Les atouts des collectivités (selon l'échelon)**

- Les terrains d'implantation et toitures

- Les outils de communication

- L'ingénierie politique

- Des ressources financières

- Des compétences en interne

- La crédibilité

Quelle forme d'implication pour la collectivité ?



- 1** Facilitateur : Une collectivité soutient l'émergence d'un projet
- 2** Contributeur : Une collectivité participe au développement du projet
- 3** Investisseur : Une collectivité investit dans la société de projet
- 4** Incitateur : Une collectivité met en place une politique de développement des énergies renouvelables participatives et citoyennes

Facilitateur : une collectivité soutient l'émergence des projets

- Mise en relation des acteurs
- Recueil et mise à disposition de données territorialisées
- Mise à disposition de
 - foncier communal, acquisition de foncier
 - partie du patrimoine communal (par exemple toitures)
- Modification du PLU
- Soutien
 - à l'obtention des autorisations administratives



Contributeur : Une collectivité appuie l'initiative d'un projet

- **Soutien à l'organisation de la concertation**
- **Mise en place d'un fonds de garantie**
 - pour faciliter l'accès au prêt bancaire, ou cautionnement des projets
- **Octroi de subventions**
 - ou d'avances remboursables pour la phase d'amorçage des projets
- **Mettre en place un partenariat avec une entreprise de développement**



Investisseur : Participation financière des collectivités dans les projets



● Participation financière au projet

- via une SEM ou une SCIC ou directement dans la SAS !
- La LTE permet une dérogation au code des collectivités territoriales à savoir
 - Investit dans une société à but lucratif
 - Dont l'activité principale est la production d'EnR
 - Sur le territoire d'une collectivité ou à proximité de son territoire de manière à répondre à son approvisionnement énergétique
 - La participation à travers
 - La souscription d'actions au capital
 - La souscription à une augmentation de capital avec prime d'émission
 - L'apport en compte courant d'associés La souscription d'obligations convertibles en titres de capital

Les collectivités portent une politique incitatrice

- **Elaboration d'un plan d'action (via PCAET ou non)**
- **Modification du PLU**
- **Moyens financiers dédiés**
- **Programmes dédiés de mise en œuvre (Leader...)**
- **Personnel dédié**
- **...**



Les clés de la réussite



- L'implication des élus du territoire est indispensable. Pouvoir de négociation important
- L'engagement doit « survivre » au mandat électif
- L'adhésion des citoyens est fondamentale, des efforts importants doivent être consacrés à leur mobilisation.
- La transparence, le dialogue et la concertation sont les valeurs clés de la communication adaptée aux projets EnR coopératifs et solidaires.
- La gouvernance du projet doit rester entre les mains d'acteurs locaux.
- Sécuriser la ressource foncière
- Garanties techniques en passant par une entreprise professionnelle, ce qui permet de faciliter l'obtention d'un prêt bancaire.
- Intégrer dès le départ les outils de planification du territoire



Pour aller plus loin

Des témoignages et des bonnes pratiques autour du Guide pratique pour les collectivités territoriales

- Le guide pratique a été réalisé par le réseau Energie Partagée
- Soutien de l'ADEME et du Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Soutien de la Fondation Heinrich Böll

A télécharger sur le site :
<https://energie-partagee.org/>



Des réseaux régionaux ; une équipe d'animateurs pour vous accompagner

Énergie Partagée en Île-de-France

Énergie Partagée en Centre-Val de Loire



Raphaël MERCEY
 ☎ 06 64 47 54 51
 raphael.mercey@energie-partagee.org



Olivier BERLAND
 ☎ 06 87 46 70 73
 olivier.berland@energie-partagee.org

Réseau Taranis (Bretagne)



Amandine PIERRE-LOTI
 ☎ 02 23 63 20 88
 amandine.lotit@eolien-citoyen.fr

Réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire (ECPDL)



Claire LEGRAND
 ☎ 02 23 63 20 88
 claire.legrand@eolien-citoyen.fr



Robin DELOOF
 ☎ 02 23 63 20 88
 robin.delooof@eolien-citoyen.fr

Réseau Cirena (Nouvelle-Aquitaine)



Chartène SUIRE
 ☎ 06 64 54 71 95
 chartene.suire@cirena.fr



Magali MARTIN
 ☎ 06 52 26 78 03
 magali.martin@cirena.fr



Célestine VOEGEL
 ☎ 06 82 15 84 84
 celestine.voegel@cirena.fr

Réseau ECLR (Occitanie)



Alenka DOULAIN
 ☎ 06 41 57 15 78
 alenka.doulain@ec-lr.org



Johann VACANDARE
 ☎ 06 40 36 94 90
 johann.vacandare@ec-lr.org



Louise BALMER
 ☎ 06 52 04 16 38
 louise.balmer@ec-lr.org

Réseau Énergies citoyennes en Grand-Est



Léna MIGNE
 ☎ 03 24 32 03 23
 l.migne@ale08.org



Alsace
Coline LEMAIGNAN
 ☎ 03 89 50 06 20
 coline.lemaignan@alteralsace.org

Réseau Énergies citoyennes en Bourgogne-Franche-Comté



Paul-Jean COUTHENX
 ☎ 07 68 96 15 10
 paul-jean.couthenx@coopawatt.fr



Anne-Marie BAILLY
 ☎ 06 29 62 46 31
 anne-marie.bailly@coopawatt.fr

Réseau Énergies citoyennes en Auvergne-Rhône-Alpes (EC-AURA)

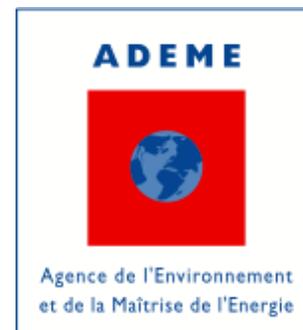


Simon SERIEYE
 ☎ 04 72 56 33 41
 simon.serieye@auvergnerhonealpes-ee.fr

Énergie Partagée en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Vincent BAGGIONI
 ☎ 07 69 70 89 33
 vincent.baggioni@energie-partagee.org



ÉNERGIE PARTAGÉE

Le réseau régional Grand Est ; une équipe d'animateurs pour vous accompagner



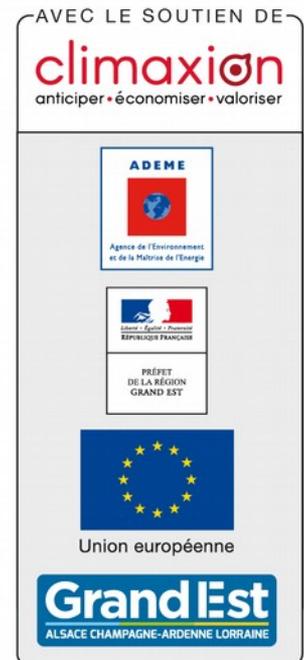
- Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALE 08)
- Bruno Mahé / Léna Migne

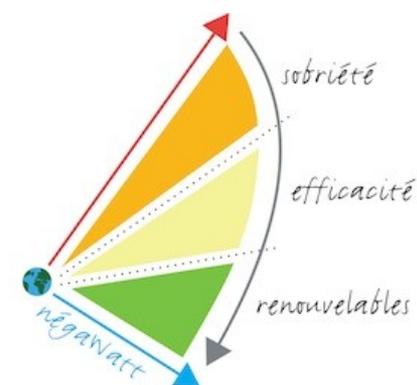
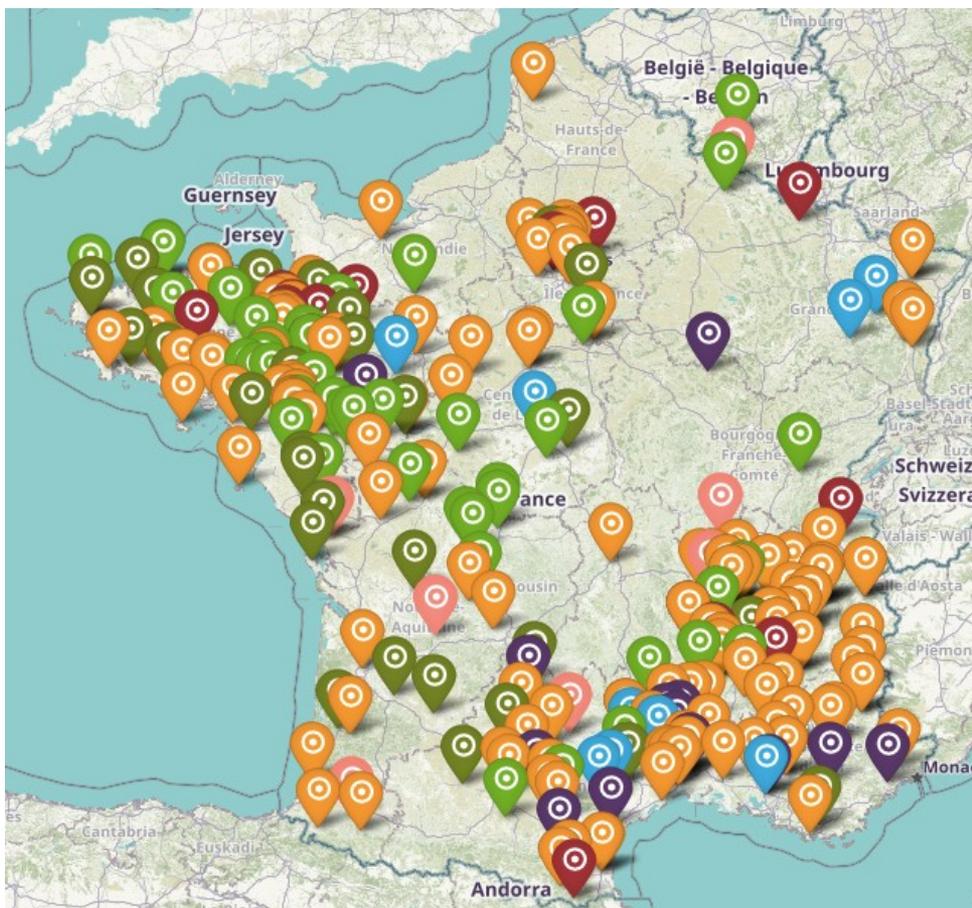


- Alter Alsace Energie - Coline Lemaignan



- Lorraine Energies Renouvelables – Eric Drouilly





**Avec l'implication citoyenne,
On invente l'énergie coopérative de demain !**

● **Merci pour votre attention**